VOL. XLV SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 15 MARS 1916 No. 20

ABONNEMENTS
Canada........ $1.50 par année
Etats-Unis........ 1.50 " "
Europe........ 2.50 " "

Tarif des Annonces
1ère insertion, par ligne... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

REDACTEUR-EN-CHEF: NOEL BERNIER

LE MANITOBA publié et imprimé tous les mercredis par ... GAUVIN imprimeur

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie devront être adressées:
Le Manitoba
42 Avenue Provencher,
Saint-Boniface, Man.
Téléphone: Main 3377.

TOUS DEBOUT ! ET LA MAIN DANS LA MAIN

Nos anglicisants au petit pied—nos savantasses de la législature manitobaine—ont consommé leur infamie. Ils ont voté en troisième lecture, mercredi, la suppression de l'enseignement du français dans les écoles.

Certains Canadiens-français avaient espéré que le gouvernement reviendrait un peu sur son attitude brutale et amenderait son bill de manière à nous laisser quelques bribes de liberté. Mais ces espérances ont été vaines. La loi a passé à travers ses trois lectures et la session s'est terminée sans que le gouvernement ait fait le moindre acte de bonne volonté vis-à-vis la minorité.

L'Honorable M. Norris a donc menti définitivement à sa parole. Aux yeux de ses concitoyens il porte désormais sur son front le stigmate de la fourberie la plus authentique; puisqu'il n'a pas respecté ses engagements, il a cessé d'être un gentilhomme, si ce mot de *gentilhommerie* veut dire quelque chose. Et pour l'avenir, ce sinistre saltimbanque s'est taillé une place d'ignominie dans la galerie lamentable de ceux qui se sont tristement illustrés par leur mauvaise foi.

Et derrière ce premier-ministre prévaricateur quelle troupe moutonnière a passé ! Thornton, Brown, Hudson, Johnston, Winkler, D. A. Ross, Wilton, Geo. Armstrong, Breaky, Wilson, Malcolm, Sims, Sigfusson, August, Lobb, Baskerville... bref, on n'avait jamais vu, réunie dans quarante pieds carrés, une plus complète collection de fanatiques culbutant les uns sur les autres dans leur empressement à commettre un acte de vile persécution. Jamais débat ne fut mené avec plus d'ignorance de l'histoire, plus d'ignorance des faits du litige, plus d'ignorance de la saine pédagogie, plus d'ignorance du bon sens.

Les deux députés libéraux français se sont très louablement séparés de leur parti en cette circonstance. Et comme ils ont dû respirer à l'aise quand ils se sont sentis libérés du contact humiliant de tous ces ministres lâcheurs et de tous ces députés avachis !

* * *

C'est maintenant notre devoir, à nous Canadiens-français, de ne pas accepter la loi Thornton comme valide et définitive. Il s'agit de nous défendre.

Jusqu'ici nous avons fait ce que les circonstances exigeaient :

Par la voix de nos députés à la législature nous nous sommes opposés à la passation de la loi ;

Nous avons protesté dans une grande assemblée nationale où toutes les paroisses françaises étaient représentées ;

Nous avons constitué un *Comité* qui se réunit fréquemment et qui a déjà rassemblé sous une direction expérimentée de précieux éléments de combat ;

Nous avons à l'étude tout le débat qui a accompagné l'adoption du bill Thornton, et nous nous préparons à le refuter ;

Nous travaillons.

L'heure est encore prématurée pour indiquer nettement quelles démarches fera la minorité pour se mettre en règle vis-à-vis les diverses voies d'appel du pays: tribunaux, requêtes en désaveu, pétitions à l'autorité royale, et le reste. De tout ceci nous ne dirons qu'un mot: ne laissons de côté aucun de ces remèdes qu'un examen sérieux nous aura indiqué comme utile. Mais en même temps que nous nous préparons de cette procédure officielle,—qu'elle s'intitule comme elle le voudra—retenons bien ceci: tous nos pétitionnements, toutes nos requêtes, tous nos pèlerinages devant les cours et devant les parlements depuis 1890, depuis vingt-six ans par conséquent, ont abouti à peu de chose; ce qui a compté, et ce qui comptera, comme levier et comme bâton, c'est notre bulletin de vote. Voilà, en une seule ligne, toute la situation. Et orientons-nous en conséquence.

Quelque décision à laquelle nous en arrivions au sujet de l'emploi des remèdes judiciaires ou constitutionnels, soyons bien convaincus dès maintenant que nous devrons lutter principalement sur le terrain électoral. C'est là que se fera véritablement la bataille. Et, pour dire toute notre pensée, nous avons plus confiance à ce recours électoral qu'à tous les autres recours, — par voie de requêtes, ou par voie de poursuites devant les cours.

On a désobéi avec un aplomb parfait aux ordres-en-conseil de l'autorité fédérale et aux décisions des cours; mais on ne résistera pas avec autant d'insolence à une masse compacte d'électeurs qui tiendra dans sa main la vie et le trépas des gouvernements de cette province.

Or, pour tenir ainsi en main la balance du pouvoir, nous devrons nous unir absolument; et cette union elle est possible en dehors des partis politiques seulement, ayons la clairvoyance et la générosité de le reconnaître dès maintenant.

Tous les libéraux français doivent, comme l'ont fait leurs députés devant la Législature, abandonner carrément M. Norris; en face de la duplicité du premier-ministre qui les a trompés, c'est la seule ligne de conduite qui leur est honorablement possible. Mais nous leur demandons pas de devenir conservateurs; c'est une chose qu'ils ne feront pas. Et puisque ce ralliement *unanime* autour d'un drapeau de parti est irréalisable, — et puisque cependant l'unanimité de ce ralliement est essentielle — rallions-nous en dehors des cadres de partis. Laissons le passé de côté, et ne nous occupons que de l'avenir.

Ou bien, s'il y a encore au sein de la minorité française du Manitoba, après cette néfaste session de 1916, quelque velléité de sauvegarder avant tout des intérêts politiques, lâchons tout, laissons tout aller à la dérive, rentrons chez nous, et avouons que nous ne sommes qu'une bande de farceurs !

Mais non, il n'y aura, cette fois, d'autre préoccupation que celle de reconquérir nos droits nationaux perdus. Pour cette œuvre, il faut que tout le monde *s'en mêle*; personne ne doit s'exclure ou être exclus; chacun aura sa place et son rôle.

Pour arriver à une telle cohésion il faudra, chez les uns et chez les autres, de la bonne volonté, de la cordialité, de la déférence, et beaucoup de confiance mutuelle. Nous dirons plus, tellement nous avons à cœur le succès de la campagne que nous entreprenons: si nous voulons réellement que l'harmonie règne au milieu de nous en ce qui concerne le terrain provincial, nous devrons apporter beaucoup de modération et de courtoisie dans nos divergences de vues au sujet de la politique fédérale. Comment pourrions-nous, en effet, nous prendre violemment aux cheveux dans les affaires qui relèvent d'Ottawa et nous retrouver le lendemain bons camarades pour lutter contre Norris et sa troupe? Soyons libéraux, conservateurs, nationalistes, tout ce qu'on voudra, dans les questions de politique générale canadienne; mais soyons-le avec cette pensée constante que notre premier devoir, dans le moment, est de ne rien faire qui puisse nuire à l'*union sacrée* dans le domaine de la politique provinciale.

Au reste, nous ne prêchons aujourd'hui rien de nouveau dans ce journal. Nous ne brûlons rien de ce que nous avons adoré, et nous n'adorons rien de ce que nous avons brûlé. Nous sommes simplement poussé par la logique des idées que nous avons sans cesse préconisées. En thèse générale nous sommes de ceux qui croient à l'existence nécessaire, inévitable en fait, des partis dans les pays régis par le principe constitutionnel. Qu'on désigne ces partis sous un nom ou sous un autre, la division en deux camps d'une assemblée législative est pour le Pouvoir un contrepoids et une sauvegarde des plus utiles.

Dans le cours ordinaires des choses, l'électeur peut donc, à notre avis, prendre place dans les cadres des partis. Mais il y a des circonstances où il faut savoir en sortir. Nous sommes en face de l'une de ces circonstances.

Sommes-nous assez attachés à notre langue pour faire cet effort?

NOEL BERNIER.

En troisieme lecture

C'est mercredi dernier que le bill Thornton, abolissant l'enseignement bilingue, a subi sa troisième lecture.

Le vote a été de 34 à 8.

Ce sont inscrits contre l'adoption de la loi: MM. Préfontaine, Bénard, Hamelin, Parent, Talbot, Dumas, Newton et Ferley.

Le député de LaVérendrye a de nouveau pris la prole à cette occasion et prononcé un solide discours sur les droits de la langue française en vertu des traités.

Cette séance a été, le gouvernement Norris en est convaincu, l'enterrement du bilinguisme en ce pays.

C'est une illusion qui disparaîtra bientôt chez ces messieurs.

Les minorités francaises persécutées

On sait que les femmes canadiennes-françaises de Montréal se sont réunies récemment, au nombre de mille, sous les auspices de la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste dans le but d'exprimer leur sympathie aux victimes de la persécution d'Ontario. La réunion était présidée par madame Gérin-Lajoie.

A cette touchante et symptomatique réunion se trouvaient madame Landry, épouse de l'Hon. sénateur Landry, le chef de nos frères d'Ontario dans leur lutte ; madame Huguenin, l'écrivain bien connu qui participe à la rédaction de la *Patrie* sous le pseudonyme de Madeleine; madame de Lamothe-Girard, veuve de feu l'honorable sénateur Girard, autrefois du Manitoba; madame F. L. Béique, épouse de l'Hon. sénateur Béique.

Madame Girard avait trop vécu au milieu de nous et avait assisté d'une manière trop personnelle au drame manitobain de 1890 pour ne pas s'en rappeler dans une circonstance comme celle qui rassemblait les femmes canadiennes françaises de Montréal. Elle a très opportunément sollicité la permission de parler de ses frères persécutés du Manitoba. Nous voulons donner à nos lecteurs le texte même de ses remarques. On sent à la lecture de ces lignes que madame Girard a vécu dans de pieux souvenirs et dans la pensée constante des compatriotes qu'elle a laissés ici. Son mari, l'honorable sénateur Girard, a été l'un des hommes de cœur qui ont lutté ici pour la cause française; elle avait donc doublement droit de revendiquer pour le Manitoba française la sympathie française de la province de Québec. Elle l'a fait en termes dont nous désirons la féliciter et la remercier :

Madame la Présidente,

Mesdames et Mesdemoiselles,

C'est avec bonheur que je seconde la motion de Madame Huguenin, disant notre adhésion, notre sympathie, notre admiration à nos sœurs persécutées des autres provinces.

Car, en ce moment où la lutte reprend impitoyablement au Manitoba, et il semble avec une recrudescence de haine et d'injustice contre la sublime langue française, noble et magnifique héritage que nous ont légué nos pères, les découvreurs, les pionniers de notre beau Canada, il me semble revivre les heures d'émotions poignantes souffertes il y a 25 ans, alors que la tempête s'éleva contre nous, faible noyau de la même famille canadienne transporté à la Rivière Rouge. Après 20 ans de lutte et de travail les pionniers de ce jeune pays voyaient avec un orgueil bien légitime leur œuvre se développer. Se sentant chez eux dans ce pays découvert et évangélisé par les leurs; dont toutes les lois, écloses dans leur cerveau, écrite de leur main, dictée par la noblesse traditionnelle et la chevaleresque justice française, assuraient les libertés de chaque nationalités, ils croyaient enfin pouvoir jouir d'un repos bien mérité, couronnement d'une vie de labeurs et de sacrifices—quand une race envahissante, (la dernière arrivée) songea à les traiter en parias et à leur enlever leur langue et leurs écoles. La lutte si belle que nous applaudissons dans Ontario se fit chez nous au Manitoba, en 1890. Sans appui, il n'y avait pour nous d'autre issu que l'écrasement, et nous sommes alliés si loin dans la route du sacrifice que vaillamment nous avons accepté le double impôt pour que nos enfants restassent catholiques et français. Dans cette lutte nous avons vu nos maris épuiser leur énergie morale, notre vénérable archevêque Mgr Taché, y perdre le fruit d'une vie entière d'apostolat et de labeurs; nos grands hommes, nos chers disparus se couchèrent dans la tombe, avec une vision de ruine de tout ce qu'ils avaient conquis et édifié; et il fallu refuser à nos grands morts l'honneur pourtant tellement mérité d'obsèques nationales que leur offrait avec une ironie outrageante l'inique gouvernement qui les avait tués moralement en sapant toute leur œuvre et en spoliant tous leurs droits. Voilà jusqu'où est allé notre martyre.

Depuis longtemps déjà nos regards s'étaient tournés vers vous, nos frères de la Province de Québec, mais nos revendications les plus légitimes, nos appels les plus désespérés restèrent sans échos. A nos signaux de détresse, appelant à nous votre émigration pour compenser l'énorme flot de l'immigration étrangère qui nous submergeait, vous avez répondu: Notre province n'a que faire de s'appauvrir à votre profit. Et quant nous vous avons demandé au moins les bras de vos valeureux fils s'expatriant pour activer la machine colossale des industries américaines vous êtes restés sourds et indifférents. Cet abandon nous a été si cruel que je vous prie de l'épargner à nos sœurs ontariennes; que leur agonie (on agonise longtemps sans mourir) soit consolée de toute la sympathie qui a manqué à la notre.

Pardonnez-moi, Mesdames, l'amertume de mes regrets en songeant que je dévoile aujourd'hui pour la première fois une blessure déjà ancienne mais toujours douloureuse.

A nous qui avons souffert de cet abandon il appartient il me semble de saluer le réveil de sympathie qui s'opère entre les provinces où on souffre. Maintenant que le courant d'appui moral est établi ne le laissons plus se rompre.

Qu'au delà de l'Ontario à nos chères sœurs du Manitoba, si vaillantes, qui portent le fardeau de l'injustice depuis au-delà de 25 ans, aille toute notre admiration et plus encore.

Qu'elles sachent que nous nous unissons pour les aider dans cette lutte inégale et injuste que leur faiblesse rend plus odieuse encore puisque c'est une force aveuglée par le fanatisme qui leur arrache les dernières bribes de liberté qui assuraient leur dignité et leur raison de vivre.

LA "LIBRE PAROLE"

Un nouveau journal français vient de faire son apparition au milieu de nous: c'est la *Libre Parole*, publiée à Winnipeg par un groupe de nos compatriotes.

La *Libre Parole* est imprimée à douze pages et possède une très belle apparence typographique. Elle a comme rédacteur en chef M. A. H. de Trémaudan ; elle se déclare opposée au gouvernement Norris, et sera à *tendances libérales* dans le domaine fédéral. Son attitude d'hostilité vis-à-vis M. Norris nous autorise à croire que nous pourrons travailler de concert avec elle dans le champ de la politique provinciale. Et nous lui reconnaissons volontiers le droit d'avoir ses préférences quant à ce qui concerne la politique générale canadienne. Sur ce terrain nous ne serons pas toujours de son avis, mais cela ne nous empêche nullement de lui souhaiter une très cordiale bienvenue.

UN GOUVERNEMENT "ASSASSIN"

(*La Patrie*)

La législature du Manitoba a été prorogée hier. La session n'a duré que quelques semaines. On dirait que le nouveau gouvernement Norris n'a convoqué la Chambre que pour étrangler la langue française. Il pourrait bien se faire qu'avant longtemps il paie cher son mauvais vouloir à l'égard de la minorité. Un gouvernement brutal, assassin, ne dure jamais longtemps.

QUEL SCANDALE!!!!

Voici un fait que nous lisons dans le *Devoir*, et que nous soumettons au *Free Press* :

Le juge anglais instruisant le procès Coderre à Londres a parlé français à des témoins canadiens-français, les a interrogés en français pendant certaines parties de leurs dépositions et leur a fait traduire à eux-mêmes en français ce qu'ils venaient de dire en anglais.

Et ces magistrats d'Ottawa et de Toronto qui ne veulent pas entendre parler français devant eux, qui ordonnent aux témoins de langue française de parler anglais, que penseront-ils de leur collègue de Londres ? Qu'il a l'esprit trop large, certes, que sa conduite est *shocking*. Comme quoi la mentalité de Londres n'est pas boche comme celle de trop de gens de l'Ontario !

N'oubliez pas de lire les Petites Annonces du "Manitoba."

Reconnaissance a nos freres de Montreal

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal vient de nous donner une précieuse marque de sympathie. Voici la résolution qu'elle a passé au sujet des Canadiens-français du Manitoba :

Secrétariat de la
SOCIETE ST-JEAN-BAPTISTE DE MONTREAL
Monument National

"Remplis d'admiration pour l'enthousiasme et l'énergie avec lesquelles les Canadiens-français du Manitoba organisent la défense de leurs droits contre les nouveaux assauts d'un gouvernement sectaire, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal les exhorte à maintenir à tout prix l'union dont ils ont donné jusqu'ici le magnifique exemple et leur offre, avec ses plus vives sympathies, l'assurance de son indéfectible appui."

Le Secrétaire général,
J. D. LAGACE.

Le Président général,
VICTOR MORIN,
28 février 1916.

BONNE ADMISSION

(*Le Devoir*)

Dans la *Free Press* d'Ottawa, du quatre courant un correspondant parlant de la langue française fait l'admission suivante :

Many slightly educated French people have a perfect knowledge of English, while years of persistent study would be necessary to acquaint a slightly educated Englishman with the peculiar idioms of French language.

"—Plusieurs personnes d'origine française possédant une instruction fort restreinte ont cependant une connaissance parfaite de l'anglais, quand il faudra plusieurs années d'étude persévérante à un anglais peu instruit pour acquérir une connaissance ordinaire du français."

Donc on admet que nous maîtrisons facilement deux langues ; pourquoi alors toujours nous corner dans les oreilles que notre méthode d'enseignement bilingue ne vaut rien ? Pourquoi chercher à étouffer l'enseignement bilingue actuel, au lieu de le permettre et de l'améliorer ?

PARLONS CHIFFRES

(*L'Evénement*)

Puisque la question de droit semble intéresser si peu les gouvernements de l'Ontario et du Manitoba, eux qui foulent aux pieds le "chiffon de papier" de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, parlons d'affaires et parlons chiffres.

Le langage des affaires et le langage des chiffres sont d'ordinaire parfaitement compris de la race anglo-saxonne, race de commerçants avisés s'il en fût jamais.

Au point de vue des affaires, nous demandons à nos amis de Toronto et de Winnipeg quel intérêt ils peuvent avoir commercialement à s'aliéner toute sympathie chez trois millions et demi de Canadiens-français, dont plus de deux millions vivent en Canada ? N'est-ce pas que l'homme d'affaires a pour règle de ne pas indisposer le public ni une partie considérable du public à moins de raisons graves ?

Eh bien, ne serait-ce pas une faute, pour un homme du commerce, ou pour un peuple de commerçants, de compromettre le succès de leurs affaires en manifestant des sentiments si hostiles à l'égard de la moitié du public qu'ils se fassent concourir à une politique dont l'objet est de persécuter la race canadienne-française dans ses droits, dans sa langue, et peut-être dans ses croyances religieuses.

Cette faute serait d'autant plus grande, selon nous, que la race dont nous parlons est certainement appelée à grandir encore, de façon presque miraculeuse. Il y avait 60,000 colons d'origine française en Canada, en 1760, c'est-à-dire il y a un peu plus de 150 ans. Aujourd'hui, la postérité de ces 60,000 colons est forte de plus de 3,500,000 d'âmes, dont deux millions au moins vivent en Canada.

Si la croissance de la race canadienne-française doit se continuer dans une proportion semblable dans le cours du siècle présent, les 2,000,000 de nos compatriotes qui sont actuellement sujets britanniques verront que leurs descendants seront au nombre de 25,000,000 avant la fin du siècle où nous vivons.

Que ceux qui déclarent aujourd'hui une guerre injuste et cruelle aux Canadiens-français, en violant l'esprit et la lettre de la constitution britannique qui garantit leur droit sacré à la langue française, songent que leurs petits-fils auront à subir l'antipathie de 25,000,000 de Canadiens-français à cause de la mesquinerie, de l'injustice et du manque de prévision de leurs pères.

En effet, messieurs les persécuteurs de Toronto et de Winnipeg, n'oubliez pas que l'odieux de vos actes politiques retombera non-seulement sur vous, mais sur vos enfants !

LA GUERRE

Paris, 9.—Il y a bataille d'infanterie sur un front de dix milles dans la région de Verdun. Les Français reprennent la plus grande partie du Bois des Corbeaux, les Allemands reprennent la redoute de Hardaumont.

* * *

Les Russes s'emparent de Riga, sur la côte de la Mer Noire, et de Seuneh, en Perse.

* * *

Paris, 10.—Les Français repoussent les Allemands entre Douaumont à Vaux. L'armée française de Champagne et d'Alsace prend l'offensive.

* * *

L'Allemagne a déclaré la guerre au Portugal.

* * *

On dit de nouveau que les Turcs essaient de faire la paix.

* * *

Paris, 11.—Les Allemands reprennent de nouveau une partie du Bois de Corbeaux, mais au prix de pertes *tous de proportion avec le but visé* dit le bulletin français; l'armée française fortifie sa position au Fort Vaux.

Les combats d'artillerie sont très violents partout.

* * *

Le gouvernement français décore un bon nombre d'officiers de l'armée canadienne.

* * *

Rien de spécial sur les autres théâtres de la guerre.

* * *

Paris, 13.—Il n'y a pas eu de combat d'infanterie dans la région de Verdun depuis samedi après-midi, mais la fusillade y est toujours très vive.

Les combats d'artillerie sont nombreux ailleurs.

* * *

La *Fauvette*, navire auxiliaire anglais frappe une mine, sur les côtes d'Angleterre, et coule bas.

* * *

Les Russes font de nouveaux progrès en Perse.

* * *

Paris, 14.—L'armée allemande de Verdun néglige le côté est de la forteresse et en attaque les défenses nord-ouest. Les Français restent impénétrables.

* * *

Violents combats d'artillerie sur le théâtre est de la guerre.

* * *

Paris, 15.—Le bulletin français dit que le bombardement allemand redouble partout autour de Verdun mais que l'ennemi est repoussé avec des pertes considérables.

Il y a combats d'artillerie sur à peu près toute la ligne.

* * *

Les Italiens remportent un succès notable contre les Autrichiens, près de San Marino.

A L'ALLIANCE FRANCAISE

M. le professeur Fraser a donné jeudi dernier à l'Alliance Française une jolie conférence sur *Paris*.

M. Fraser a parlé dans la langue française, qu'il manie facilement. Il avait l'air pour le moins aussi intelligent que M. le juge Curran, que M. D. A. Ross et M. Wilton déclamant contre la langue française !

Le conférencier décrivit en détail cette grande cité de Paris, la merveille des capitales du monde; il fit l'illustration de son texte au moyen de projections lumineuses interposées fort habilement.

Préférence pour le bois canadien

(*La Presse*) —

Le gouvernement fédéral vient de prendre une décision qui réjouira à coup sûr tous ceux qui s'occupent de produire ou de vendre le bois canadien. Ce dernier seul entrera désormais dans la confection de tous les travaux publics. Cette mesure de protection espérons-le, ne se limitera pas aux grands travaux exécutés par le Dominion, elle sera aussi adoptée à brève échéance par les gouvernements locaux, les grandes compagnies commerciales, financières et industrielles, et par toutes les puissantes corporations qui sont chargées des services publics.

Déjà le Pacifique Canadien a annoncé son intention de suivre le nouveau programme inauguré par les autorités fédérales; et il faudrait que son exemple fût imité par les autres compagnies de transport. Cette initiative du gouvernement est même si patriotique et si canadienne, qu'elle devrait s'étendre rapidement aux entreprises conduites par de simples particuliers. Ce n'est pas tout de crier de temps en temps: "Le Canada aux Canadiens !" et "Vive le *made in Canada !* Il faut surtout que nos actes soient la suite logique de nos paroles.

Depuis le commencement de la guerre, le commerce du bois canadien a été on ne peut plus languissant, à cause d'une diminution notable dans la construction, à cause aussi du fait que 95 millions de pieds carrés de bois importé ont été employés dans divers édifices construits en Canada durant l'année 1915.

Notons qu'avant la guerre, et au moment où la balance du commerce était contre nous, nous donnions à l'étranger de fortes commandes de bois, alors que nous avions à nos portes un produit d'une valeur au moins égale et se vendant à meilleur marché.

Nous ne savons combien de pieds de pin ont été employés pour les grandes entreprises exécutées dans le passé par les autorités fédérales et locales. Il est plus que jamais temps de mettre fin à une pratique si déplorable et si antipatriotique.

L'axe de notre système économique a été indubitablement démêlé à notre situation présente placé par la guerre. Et comme, de l'aveu de tous, le meilleur reconsiste à établir et à maintenir la plus grande solidarité possible entre le producteur et le consommateur canadiens, gardons-nous bien de négliger ce précieux moyen.

Nous avons en Canada une sorte de sapin qui est l'équivalent du pin que l'on a si souvent fait venir du Sud. On en a fait usage dans les travaux récents accomplis dans le port de Toronto, et il a donné ample satisfaction. Le gouvernement s'en servira donc pour toutes les nouvelles entreprises se rapportant au port de Montréal et aux points terminaux à établir sur la baie d'Hudson.

Le mot d'ordre est donné encore une fois : "Les produits canadiens avant tout."

M. Wilson remporte un succes

Washington. — Le président Wilson a remporté une victoire complète et décisive sur la question des négociations avec l'Allemagne, au sujet de la guerre sous-marine; il se trouve maintenant libre de continuer la polémique, sans se soucier des grondements de colère de la presse germano-américaine et des députés qui se laissaient intimider par elle, en vue des prochaines élections.

Aux mots d'ordre des partisans de l'administration: "Il faut soutenir le président" et "Sommes-nous pour Lansing et Wilson ou pour Bernstoff et le Kaiser" une grosse majorité démocratique et un bon nombre de députés républicains ont répondu par une majorité écrasante à ceux qui voulaient faire le jeu des Allemands.

La proposition McLemore, à la Chambre, a eu le sort de la proposition Gore au Sénat, elle a été laissée à jamais sur la table par un vote définitif de 276 contre 142. Le président, calme et plein de confiance, attendait le résultat du vote dans la salle des réunions de cabinet à la Maison Blanche, entouré de plusieurs ministres. Il déclara être très satisfait d'avoir reçu cet appui de la part du Congrès.

N'oubliez pas que nos ateliers sont outilles pour executer toutes sortes d'ouvrages municipaux. Demandez nos prix. Satisfaction garantie.

UNE BONNE CHOSE A SAVOIR

C'est que vous pouvez avoir des FACTURES, ETATS DE COMPTES, ENVELOPPES, ENTETES DE LETTRES, CIRCULAIRES, CARTES D'AFFAIRES, et FORMULES DE TOUS GENRES, au prix ordinaire, et le travail de notre atelier est de qualité supérieure.

Attention spéciale aux commandes par la poste.

Le Manitoba 42 Avenue Provencher Téléphone : Main 3377

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

La France décore quatre de nos compatriotes

Le lieutenant-colonel et le lieutenant Henri Quintal, ont été nommés Chevaliers de la Légion d'Honneur par décret du Président de la République. Ces deux officiers Canadiens-français ont été blessés dans les combats du Nord de la France. Les Canadiens-français, Arthur Deblois et Paul-Adrien Lambert, du 22ième bataillon, avaient reçu antérieurement la Croix de guerre des autorités militaires françaises.

DEVANT VERDUN

(La Patrie)

Les Allemands paraissent avoir conquis un peu de terrain devant Verdun, mais les critiques militaires les plus sérieux prétendent que la puissance défensive des troupes françaises n'est aucunement entamée. Le Kronprinz ne passera pas, quels que soient les efforts de ses soldats.

On raconte l'histoire suivante qui montre jusqu'où peut aller l'audace des Boches :

Parmi les grands journaux newyorkais qui entretiennent, à gros frais, un correspondant à Berlin, il en est un qui reçut, le 2 mars, un câblogramme annonçant... la prise de Verdun ! Et le plus drôle de l'histoire, c'est que le câblogramme portait la date du 27 février ; il avait été retenu à Londres par la censure, sans doute, et n'était parvenu à New-York que quatre jours plus tard. Quoi qu'il en soit, ce câblogramme lancé de Berlin annonçait le 27 février, la prise de Verdun avec les plus intéressants détails sur les derniers combats et sur l'entrée des troupes allemandes dans la vieille citadelle. On s'imagine la stupéfaction du personnel de l'organe américain, lorsqu'on lui soumit, le 2 mars, cette effarante dépêche.

Cette aventure montre en tous cas que les courtisans du kronprinz ne s'étaient pas permis un seul instant de douter de la victoire à jour fixe dont Verdun devait être le prix glorieux. Peut-être même les officiers de l'état-major princier avaient-ils pris soin d'organiser, comme ils le firent, dit-on, pour l'attaque de Nancy, une répétition générale de l'entrée triomphale des vainqueurs dans la forteresse de la Meuse !

Cette victoire à jour fixe eût été, sans conteste, le triomphe de l'organisation allemande. Mais il a bien fallu se rendre compte, parmi les aveugles du camp allemand, qu'il y avait devant Verdun, des troupes en uniformes bleu-horizon dont la mission était de tenir bon.

Le rire et les larmes

De la *Semaine du poilu* :

Entendu dans un tramway parisien : Un poilu en permission raconte à des copains comment il s'est trouvé, il n'y a pas plus de huit jours de ça, avec toute sa section, environné par un nuage de gaz acrymogènes.

—Si vous aviez vu ça, les poteaux ! fait-il. Pendant trois heures on n'a pas arrêté de pleurer !

Et, du ton le plus naturel, il conclut :

—Jamais on n'a tant rigolé !

SON REVE S'EST ENFIN REALISE

L'indigestion lui rendait la vie insupportable 'Fruit-a-tives' lui fait recouvrer sa santé.



MELLE. C. GAUDREAU

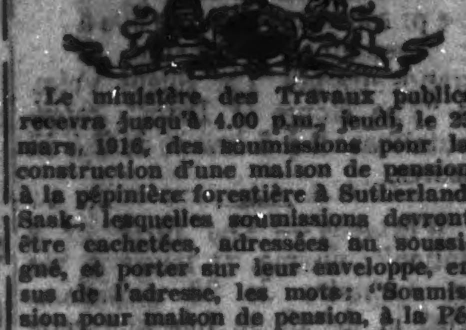
Bochon, P.Q., 14 janvier 1915.

"Pendant plusieurs années, j'ai souffert les *tortures de l'indigestion et de la constipation*. Je suis devenue maigre et chétive. J'avais de fréquents étourdissements, et je devins tellement épuisée que je croyais réellement ne jamais pouvoir en revenir.

Une voisine me conseilla de faire l'essai de 'Fruit-a-tives'. J'en ai pris, et à la grande surprise de mon médecin, je commençai à devenir mieux et *il me conseilla alors de continuer à prendre 'Fruit-a-tives'*. Je continuai l'emploi de ce remède, et je suis parfaitement guérie de ma constipation et de mon indigestion. Je suis d'opinion que je dois la vie à "Fruit-a-tives."

CORINE GAUDREAU.

50c. la boîte, 6 pour $2.50, grandeur d'essai 25c. Chez tous les pharmaciens, ou à Fruit-a-tives Limited, Ottawa.



Le ministère des Travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p.m., jeudi, le 23 mars, 1916, des soumissions pour la construction d'une maison de pension à la pépinière forestière à Sutherland, Sask., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour maison de pension, à la Pépinière Forestière, à Sutherland, Sask."

On peut consulter les plans, devis, les formules de contrat et se procurer les formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux de M. W. T. Mollard, commis des travaux, Régina, Sask., du surintendant de la Pépinière Forestière, Sutherland, Sask., et en s'adressant au maître de poste à Brandon, Man.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions sur les formules imprimées, fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences; s'il s'agit de sociétés, chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p.c.) du montant de la soumission, fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux publics,
Ottawa, le 24 février 1916.

N.B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.—93330. 20

Toute personne se trouvant seul chef de famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, dans la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter en personne à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence, mais pas aux sous-agences, à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

DEVOIR—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres sous certaines conditions; une maison habitable doit être construite sur le homestead à moins que la condition de résidence ne soit accomplie dans le voisinage.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien aura droit de préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix, $3.00 l'acre.

DEVOIR—Devra résider six mois chaque année au cours de trois ans à partir de la date de l'entrée du homestead et 50 acres de culture en plus. La patente pour la préemption peut être obtenue en même temps que celle du homestead sous certaines conditions.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix, $3.00 de l'acre.

DEVOIR—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver cinquante acres et bâtir un maison valant $300.

La quantité d'acres à cultiver peut être réduite en cas de terrains rocailleux, trop durs ou en broussailles. On pourra sous certaines conditions remplacer la culture par l'élevage des animaux.

W. W. CORY,
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non-autorisée de cette annonce ne sera pas payée.

LE REFERENDUM

Le Référendum de lundi dernier a donné une majorité de deux contre un en faveur de la suppression des débits de boissons enivrantes. En chiffres ronds, il y a eu cinquante mille électeurs qui ont réclamé cette réforme et vingt-cinq mille autres qui n'en ont pas voulu.

Les villes comme les campagnes ont généralement voté pour la Suppression.

Donc au 1er juin, plus de buvettes dans les hôtels, et plus de magasins de liqueurs. Les pharmaciens, seuls, auront des dépôts d'alcools et de vins et pourront en vendre, sur prescription du médecin.

Deux comtés dans toute la province ont voté contre l'acte Macdonald: Saint-Boniface et Winnipeg-nord. Saint-Boniface a donné une majorité de 23 au maintien de l'état de choses existant. Cela ne veut pas dire que le comté de Saint-Boniface est plus intempérant que les autres. Son vote s'explique aisément par le fait qu'un bon nombre d'électeurs tout en étant des partisans déterminés de la tempérance, n'ont jamais aimé le caractère arbitraire de certains côtés de l'acte Macdonald; tout en croyant que la mesure devait être adoptée, faute de mieux, ils n'ont pas cru devoir faire une active campagne en sa faveur.

Grande assemblée

Jeudi le 23 mars a 8 hrs. P.M. au College

Lors la grande assemblée de protestation du 25 février, au collège de Saint-Boniface, un grand nombre de patriotes n'ont pu trouver place dans la salle, faute d'espace; de plus, les dames n'ont pu participer en aucune manière à cette démonstration. Des regrets nombreux sont parvenus au *Comité à ce sujet.*

Le *Comité* a donc décidé de convoquer, pour jeudi le 23 du courant, à 8 heures p.m., une nouvelle réunion à laquelle les dames sont particulièrement conviées.

Le Cercle de l'Association Catholique des Jeunes Filles Canadiennes-françaises a bien voulu se charger d'organiser un programme de musique.

Des orateurs distingués adresseront la parole et feront la revue de la situation actuelle.

Au Sacré-Coeur

Dimanche soir nos amis de la paroisse du Sacré-Cœur se réunissaient pour entendre une conférence de M. J. Collon sur saint Vincent-de-Paul.

L'orateur a été très applaudi. Les recettes ont été attribuées aux pauvres de la paroisse.

Nos compatriotes de Winnipeg sont alertes et mènent avec énergie et talent toutes leurs œuvres.

Au club "Le Canada"

M. l'avocat Henri Lacerte donnait dimanche soir une éloquente conférence devant les membres du club "Le Canada, sur *la langue française persécutée*. Le club avait invité à cette réunion de nombreux auditeurs, qui se sont montrés très intéressés. Nous félicitons le conférencier du très joli succès qu'il a remporté.

D'autres orateurs ont aussi adressé la parole. Il y eut, de plus, chant et musique.

Remerciements au Conseil de Ville de Québec

Voici la résolution adoptée par le Conseil de Ville de Saint-Boniface, à sa séance du 3 mars :

Proposé par l'échevin Marion et appuyé par l'échevin Cusson, que:

"Le Conseil de la Cité de Saint-Boniface a appris avec plaisir la décision du Conseil de la Cité de Québec de présenter à Son Excellence le Gouverneur-Général une requête, le priant de faire sauvegarder les droits de la minorité française dans les Provinces d'Ontario et de Manitoba; et le Conseil désire offrir au Conseil de Québec ses remerciements les plus sincères pour l'intérêt qu'il porte aux Canadiens-français du Manitoba.

Que le greffier soit prié de transmettre au Conseil de Québec copie de cette résolution."

LE REVEREND FRERE JOSEPH

Le 24 du courant, l'école Provencher fêtera le révérend Frère Joseph, son admirable et bien-aimé principal, à l'occasion du 25e anniversaire de sa profession religieuse. A 8 heures messe et communion des élèves. Dans l'après-midi, séance récréative pour les écoliers.

A 8.15 heures, p.m., soirée dramatique et musicale. Entrée 25 sous.

PROGRAMME

Marche—The Avenger ... ...*K. L. King*
Orchestre de l'Ecole Provencher
Chants—Salut à notre Supérieur; Morning Invitation; School March.
Chœur de l'Ecole Provencher
Adresse au révérend Frère Joseph
Armand Ledoux
Gentlemen Workers. ... Action Song
Dance of the Imps........ ..*K. L. King*
Orchestre de l'Ecole Provencher
LE MARCHAND D'AUTOMATES
1er Acte
Love Waltz.... .. ..*K. L. King*
LE MARCHAND D'AUTOMATES
2ème Acte
Marche—Apollo... .. .. ..*K. L. King*
Orchestre de l'Ecole Provencher
Allocution du révérend Frère Joseph
God Save the King
Marche—Guard of Honor..*K. L. King*
Orchestre de l'Ecole Provencher
LE MARCHAND D'AUTOMATES
Opérette en deux Actes
PERSONNAGES
L'Infant de Castille..Patrice Renaud
Benite—(Gardien-en-chef d'Aranguez et père nourricier de l'Infant)
.. ..Willie Lévêque
Sancho—(Fils de Benito)
.. ..Léon Morisset
Le Marquis de Pintadoza—(Gouverneur général de l'Infant)......
.. ..Roland Houde
Le Duc de Pampelune—(Gouverneur général d'Aranjuez).. .. .. ..
.. ..Edouard Viau
Louis, Carlitos, Cristoval, Filippo, Piquillo, Gil—Pages de l'Infant: Emilien Lévêque, Maurice Dussault, Charles Lemay, Emile Couture, Joseph Bouchard.
Jeunes Paysans

Feu M. Elzear Lagimodiere

Samedi dernier décédait à Lorette, M. Elzéar Lagimodière, l'un des pionniers de ce pays.

Le défunt était père de M. William Lagimodière, ancien député de LaVérendrye, et de notre concitoyen M. Michel Lagimodière.

Les funérailles ont eu lieu lundi à Lorette. Toute la paroisse y a assisté. De plus un bon nombre de citoyens de Saint-Boniface et de Winnipeg ont tenu à se rendre à Lorette pour la circonstance, afin de donner à cette si digne famille une tangible expression de sympathie.

M. l'abbé Dufresne a chanté le service, avec diacre et sous-diacre.

Avec Elzéar Lagimodiere disparaît un de ces anciens qui ont contribué à l'histoire et au développement du pays.

M. l'abbé Jubinville

Le 22 du courant au soir, les élèves de ce couvent donneront, à l'occasion de la fête du révérend W. Jubinville, curé de la paroisse, une soirée dramatique et musicale.

Les nombreux amis de M. le Curé, membres du clergé séculier et régulier sont respectueusement invités.

Couvent de Ste-Anne des Chênes.

AU COLLEGE DE SAINT-BONIFACE

Rapport de la séance du 12 mars 1916. Ce soir-là, la réunion eut lieu dans la grande salle académique du collège. Nous avions la joie d'avoir au milieu de nous le révérend Père Recteur, ainsi que plusieurs révérends pères.

L'ouverture de la séance fut un peu retardée car on attendait avec anxiété la venue de MM. les membres de l'Union Canadienne, mais malheureusement on fut obligé de conjecturer que de *graves raisons imprévues* les empêchaient de venir.

M. le Président prit la parole, et nous exposa d'une façon fort spirituelle l'objet de cette réunion.

La séance était des plus importantes et en même temps des plus politiques, c'est pourquoi elle fut très tapageuse.

Il incombait aux orateurs, héros de cette discussion, de nous montrer le pour et le contre de la prohibition : tâche ardue pour des humanistes; cependant à leur grand honneur ils remplirent leur rôle et non sans compétence. Nous avons eu ce soir-là toutes sortes d'éloquence, il y en avait pour tous les goûts; parlementaire, judiciaire, voire même sacrée.

M. Paul Prince prend la parole le premier, et combat de toutes ses forces la prohibition qui, selon lui, est une loi injuste, et qui viole la liberté humaine. Dieu ne veut pas, dit-il, la prohibition, Il l'a prouvé aux noces de Canada; Dieu défend simplement les abus. Le résultat de cette loi inique est une augmentation de taxes, et met plusieurs milliers de journaliers sans travail. M. Prince nous parla, et ne nous fit pas une lecture; le discours était solide et bien bâtie.

M. Grégoire n'était pas de cet avis là. Il fait une guerre acharnée à l'alcool qui endurcit la sensibilité, émousse les talents, et cause chez des jeunes gens d'avenir, de misérables naufrages. L'alcool n'atteint pas seulement celui qui en fait usage, mais ses descendants sont empoisonnés par cette liqueur, même avant de naître. Le cabaret est une école de vice et de scandale qu'il faut à tout prix *ostraciser*. Soyons hommes et votons pour la prohibition. M. Grégoire met beaucoup de chaleur dans ses paroles, et l'on sent qu'il est persuadé de ce qu'il nous dit.

M. Roy anti-prohibitionniste, ce soir-là, du moins, nous déclare qu'il faut vraiment être orateur comme ses adversaires pour faire valoir une aussi mauvaise cause que la prohibition. La prohibition est inefficace, elle n'arrête pas l'abus de la boisson; dans l'Ile du Prince-Edouard, les liqueurs enivrantes coulent plus que jamais, et pourtant il y a déjà vingt ans que cette province vit sous le régime MacDonald. Chimère que cette prohibition, car qui a bu boira, en dépit de toutes lois.

De plus s'il fallait abolir tout ce dont on abuse, il ne resterait plus rien.

La prohibition est un crime contre la morale, car elle enlève le mérite des actions.

M. Roy a un esprit toujours pétillant, une verve intarissable; mais malheur! que de sophismes!

M. LaFlèche a tout un autre genre de manœuvre. Il démontre d'abord clairement que l'état a le droit d'imposer la prohibition. Puis il prouve que l'acte MacDonald ne s'oppose pas à la liberté. La boisson peuple les hôpitaux, remplit les asiles d'aliénés. Le devoir de l'Etat est de protéger la société contre les maux physiques et moraux, et la boisson cause ces maux; c'est donc un devoir pour l'Etat de faire disparaître la boisson.

M. LaFlèche a une dialectique serrée et de plus il ne se laisse pas intimider. Oh! pour ça, non!

La critique peut être comparée au simoun des déserts africains, ou aux trombes de l'océan, tant elle fut impétueuse, dévastatrice et terrible. Dans chaque camp la foudre grondait d'une façon inquiétante pour les adversaires.

Alors les juges: le révérend Père Recteur et le révérend Père Brodeur, et M. Louis-Philippe Gagnon, furent priés par M. le Président de se retirer.

La réplique continuait aussi acharnée. M. Prince et M. LaFlèche y excellaient surtout; Dieu, quels rudes coups ils se sont donnés!

Le révérend Père Recteur rendit alors le verdict.

Il nous dit qu'il aimait beaucoup ces réunions, et qu'il avait grand plaisir à constater que les membres mettaient de l'entrain pour préparer leur travaux.

Il appuya aussi sur le fait que c'est dans ces réuions que les jeunes gens apprennent à se servir de l'arme si utile de la parole. Il faut des orateurs pour conquérir et défendre nos droits.

Les héros des deux côtés dit-il se sont très bien défendus, et il est très difficile de pencher plus d'un côté que de l'autre, mais après avoir tout jugé, il semble que les défenseurs de la prohibition l'emportent.

Nous remercions les révérends Pères qui assistaient, d'avoir bien voulu nous faire l'honneur de se rendre à nos invitations.

Nous encourageons les Humanistes à continuer à se perfectionner dans l'art de la parole, car comme l'avenir s'annonce, il est certain que le Manitoba aura besoin de leurs bouches éloquentes pour revendiquer nos droits sacrés de religion et de race, les droits enfin d'existence que nous avons par tout le Canada notre patrie.

ALBERT PRINCE,
Secrétaire.

Les Canadiens héroiques

La défense du pont

(*Livres Roses*, Paris)

Aux environs d'Ypres, les Allemands cherchaient à s'emparer d'un pont dont la possession était d'une nécessité absolue pour les mouvements de leurs troupes. Ils avaient placé des forces considérables dans la plaine voisine et s'apprêtaient à tenter une attaque décisive.

Le général anglais charges un détachement canadien de défendre ce pont coûte que coûte, en attendant l'arrivée de puissants renforts.

"Je vous confie une mission des plus dangereuses, dit le généra au capitaine canadien.

—Je le suis mon général

—Les ennemis sont tout près d'ici et très nombreux.

—Mes soldats sacrifieront leur vie, s'il le faut, pour les arrêter.

—*Very well!* Cette position a pour nous la plus grande importance et, si l'ennemi traversait la rivière, notre armée serait compromise.

—Je tiendrai, mon général."

Les Canadiens s'établirent à l'entrée du pont, sur la rive gauche de l'Yser. Ils étaient deux cents environ et n'avaient qu'une seule mitrailleuse pour défendre le passage.

Après une heure d'attente, les sentinelles crièrent:

"En garde! voici les Allemands!"

Ceux-ci sortaient d'un bois situé sur la rive droite, à peu de distance du pont; leur nombre augmentait sans cesse et leurs masses grises inondaient les bords de la rivière.

"Placez la mitrailleuse à l'entrée du pont, ordonna le capitaine canadien, il faut qu'elle fauche tous ceux qui voudront passer! Tous, feu à volonté!"

Les Allemands, pressés sur la rive opposée, se trouvaient complètement découverts; le feu des Canadiens faisait dans leurs rangs de terribles trouées. Les ennemis hésitaient et se troublaient. On entendait les officiers crier:

"En avant! traversez le pont!"

Mais tous ceux qui s'avançaient étaient aussitôt tués. Malheureusement, les ennemis remplaçaient bien vite les vides et la vie des hommes paraissait ne rien leur coûter.

"D'où sortent donc tous ces Boches? se demandaient les Canadiens, plus nous en tuons, plus il en vient.

Ils ne passeront pas quand même!

—A moins qu'ils ne comblent la rivière avec leurs morts."

Il faut dire que les cadavres formaient des monceaux sur la rive droite.

Tout à coup le canon se fit entendre. Les Allemands avaient établi, derrière eux, une batterie qui lançait la mitraille sur le pont. Les Canadiens furent cruellement décimés.

"Tenons ferme! cria le capitaine.

—Nous tiendrons jusqu'à la mort," répondirent les braves soldats.

Les canons balayaient le pont et la rive du fleuve; les Canadiens tombaient les uns après les autres. Le capitaine, blessé mortellement, fit appeler le sergent.

"Prenez le commandement, lui dit-il, et tenez jusqu'au bout.

—Oui, mon capitaine."

Mais le sergent fut tué à son tour et remplacé par un caporal. Celui-ci rassembla les quelques hommes qui lui restaient encore.

"Nous avons devant nous plusieurs milliers d'Allemands et nous ne sommes plus que vingt. Que voulez-vous faire, mes camarades? Moi, je suis décidé à mourir à mon poste.

—Mourir plutôt que reculer!" crièrent tous les Canadiens.

Les décharges des canons étaient de plus en plus violentes; en quelques minutes il ne resta plus qu'un soldat, échappé à la mort par miracle. Il regarda autour de lui et vit tous ses camarades couchés à terre.

"Si les Boches croient que je vais leur abandonner le pont, ils se trompent," se dit-il.

Il prit la mitrailleuse, la mit sur ses épaules et, sous une pluie de feu, il la porta dans un coin abrité d'où il pouvait balayer le pont.

"Ici, se dit le héros, je pourrai encore les arrêter longtemps."

Assis derrière la mitrailleuse, il ne cessa de tirer, repoussant les ennemis qui osaient s'avancer sur le pont. Le courage merveilleux de ce nouveau Bayard permit aux renforts anglais d'arriver assez tôt pour s'emparer du passage et repousser les Allemands.

Le commandant des nouvelles troupes voulut féliciter le brave Canadien, mais celui-ci venait de rouler sur le sol, auprès de sa mitrailleuse. Quand on courut pour le relever, il était mort, atteint de nombreuses blessures.

Cette défense admirable, qui avait sauvé l'armée anglaise, excita un vif enthousiasme parmi les troupes alliées. On fit aux héros canadiens des funérailles dignes de leur bravoure.

Secours aux victimes de la guerre en Belgique

Vendredi 3 mars il y avait concert à Dauphin au profit de la Société de Secours des victimes de la guerre en Belgique, succursale de Saint-Boniface. Le concert avait été organisé par les élèves de l'école de musique de Dauphin, sous l'habile direction du Prof. A. Minnaert et de Mlle C. Minnaert. Ce fut un véritable succès: 600 personnes étaient présentes, parmi lesquelles on remarquait le maire Johnson, les membres du conseil de ville et tous les principaux résidents de Dauphin. La grande salle de l'hôtel-de-ville était artistiquement décorée et on voyait flotter partout le drapeau tricolore belge à côté de ceux du Canada et d'Angleterre. Le professeur et Mlle Minnaert méritent beaucoup de louanges pour la bonne réussite de cette fête. Une mention honorable à l'orchestre, sous la direction du Prof. W. M. Murray ainsi qu'au chœur des élèves de l'école de musique de Dauphin. Il serait trop long de citer tous ceux qui sont venus sur la scène. A fait cependant une impression inoubliable, Mme O. G. Hearslips, qui a chanté d'une manière impressionnante, avec une admirable voix de soprano, la chanson "Belgian for Ever."

La recette a été excellente, et en dehors de toute attente, elle dépassait $200.00.

Les deux délégués envoyés par le comité de Saint-Boniface, MM. de Nobele et Aug. Vanraes, ont été reçus d'une manière princière; et la petite allocution de M. de Nobele, en faveur du fonds de tabac pour les soldats belges, a rapporté la somme de $32.00.

Le comité du Fonds de Secours des victimes de la guerre en Belgique, succursale de Saint-Boniface, désire exprimer sa vive reconnaissance au Prof. et Mlle Minnaert, au Prof. W. M. Murray, au Maire Johnson et à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette fête.

Quelques-une au moins de nos compatriotes affamés pourront avoir un repas de plus et plusieurs de nos vaillants soldats pourront fumer une bonne touche, ce qui stimulera leur zèle à faire leur devoir.

Au nom de nos frères persécutés, merci.

Le Comité de Saint-Boniface.

Les chemins de fer et la prospérité de l'ouest

L'un des grands facteurs du développement de l'Ouest a été cette politique suivie dès le début par le Pacifique Canadien, qui consistait à faire rayonner de la ligne principale une foule d'embranchement destinés à favoriser la colonisation des régions les plus fertiles, mais éloignées de la voie centrale. La construction de cette dernière avait rendu l'idée de l'ouest réalisable, mais les embranchements se dirigeant vers les meilleurs centres de colonisation, en multipliant les établissements de colons eurent aussi une grande part à jouer. Il est vrai qu'il reste encore beaucoup à faire en ce sens, mais il n'y a aucun doute que l'affluence d'immigration qui va se diriger vers notre pays après la guerre va largement contribuer à la continuation de ce travail de colonisation.

Le C.P.R. a dépensé pendant à $35,000,000 par année pour le plusieurs années, de $10,000,000 prolongement ou l'amélioration de son réseau de l'ouest. Comme le disait Lord Shaughnessy "pour chaque dollar que nous retirons de l'ouest, nous en dépensons deux", si la construction de nouvelles voies ferrées par le C.P.R. a pratiquement cessé de l'autre côté de Port Arthur, ce n'est que temporairement, car la compagnie réalise pleinement tous les travaux qu'il lui faudra encore exécuter dans cette fertile partie du pays, pour tenir le pas avec l'immigration inévitable qui viendra avant longtemps de l'Europe. Elle y a déjà dépensé quelque $250,000,000 mais cette somme devra probablement encore être p lus que doublée, lorsqu'il faudra pousser de nouvelles lignes pour satisfaire aux besoins des colons qui viendront après la guerre.

Chez Nous ET autour de Nous

Il est de nouveau question d'étendre la ligne des tramways jusqu'aux *Cours à Bestiaux*. La chose se fera prabablement ce printemps. L'échevin Marion a eu une conférence avec les autorités de la Compagnie il y a quelques jours à ce sujet.

Il y a exercices du carême à la cathédrale tous les lundis, mercredis et vendredis à 7.30 p.m.

Le nouveau Palais de Justice de Winnipeg est presque tout terminé. Ce sera un édifice magnifique.

Lundi soir avait lieu à la *Central Congregational Church*, Winnipeg, le concert des trois frères russes Cherniawsky. Ces artistes ont une grande valeur et ont donné à un public fort intéressé une superbe audition de violon, de violoncelle et de piano.

Les Artisans Canadiens-Français et leur amis ont eu une jolie soirée de cartes hier soir, à la salle de l'Union Canadienne. Le prix des dames a été gagné par Mme Grégoire; consolation par Mlle G. Senez; le prix des hommes, par M. J. G. Fontaine; consolation par M. P. Lavoie. Les prix de série ont été gagnés chez les dames, par Mlle G. Baril; et chez les hommes par M. C. Leclerc. M. A. Pelletier a été le vainqueur de la râfle; la dernière partie de la série aura lieu mardi le 28 mars.

Cette histoire du chèque de la Commission Scolaire de Saint-Boniface en faveur de l'architecte Greene a fait beaucoup trop de bruit. Quand on en vient aux renseignements il ne paraît pas que le Secrétaire de la Commission ait outrepassé ses pouvoirs; il nous paraît avoir fait tout simplement ce qu'il devait faire. Alors pourquoi tout ce potin?

La compagnie Eaton a commencé lundi à creuser la cave de son nouvel édifice, une bagatelle de 225 pieds par 120! Coût: $600,000.

Il est question de faire quelques arrestations au sujet du Référendum de lundi. Comme toujours il y a eu des gens qui ont fait un zèle outré dans les polls.

La neige a encore une fois cet hiver bloqué les trains. Les routes ont cependant été nettoyées, et tout marche régulièrement maintenant. Pendant que nous sommes sur ce chapitre, félicitons le département de la Voirie de Saint-Boniface qui a fait des efforts considérables pendant tout l'hiver pour maintenir nos rues passables; a réussi à la besogne dans une magnifique mesure.

JOFFRE EST MODESTE

Le général Joffre a proposé qu'on réduise notablement les frais de bureau qui lui sont alloués depuis le commencement de la guerre, et qui sont de 200,000 francs, soit $40,000. Le généralissime déclare qu'il n'a pas besoin de cette somme énorme pour ses services, qui sont d'ailleurs réduits.

THEATRES

Walker.—Cette semaine sièges réservés pour la grande représentation cinématographique des soldats Canadiens au front; échange des prisonniers; prix: de 50c à 10c La semaine prochaine, deux grands drames "The Silent Voice" et "The House of Tears"; représentations: 2 à 5 hrs. et de 7 à 11 heures.

Winnipeg.—"The Birth of a Nation", cinéma, et musique par un orchestre de 20 musiciens. C'est la deuxième fois que cette troupe vient à Winnipeg, à la demande du public; prix: de 10c à $1.50.

A l'*Orpheum*, rue Fort—Vaudeville; matinées à 2.15 hrs. et le soir à 8.15 hrs.; le guichet aux billets est ouvert de 10 a.m. à 9 hrs. p.m. On peut retenir ses billets par téléphone, No. 698 Main. Prix: matinée 25c; soir, 15, 25, 35, 50, 75 cts. Programme pour la semaine prochaine:

Stella Mayhew, comédienne, accompagnée de Belle Taylor; "Percy Bronson et Winnie Baldwin", chant et danse; "The Children of Confucius; chinois, Miss Dong Fong Gue et Harry Haw, danse et chant; Mlle Roblie Gordon, pantomine; Harold Lloyd, pianiste: Mlle Jean Challon, déclamation et chant, cinéma et orchestre.

Dominion, Ave. Portage Est. Téléphone M. 4212.—Acteurs permenents; matinées: les mardis, jeudis, samedis. Prix: 25c; le soir. les prix sont 15 à 50 cts. Le programme de cette semaine:

"The Right of Way", drame de vie canadienne-française, par Gilbert Parker; la semaine prochaine, "Green Stockings."

Vaudeville Pantages, rue Market Est. Téléphone No. 660 Main: trois représentations par jour, à 2.30 hrs., 8 hrs. et 9.30 hrs. p.m. Prix: de 10 à 25 cts. Programme pour la semaine prochaine:

"La Revue Junior", comédie 20 acteurs; Clayton et Lennie Naomi, violoniste; "The Great Howard; Clair et Alwood, comiques; cinéma et orchestre.

Terre a vendre.

Un quart de section d'excellente terre situé à 1½ de l'église et de l'école de Ste-Rose du Lac, maison en log 16x20 avec cuisine 12x14; étable en log 20x24; 60 acres actuellement en culture et toute la terre cultivable: clôturée avec deux fils de fer barbelé, piquets d'épinette rouge; la région est toute colonisée. Une chance exceptionnelle. Prix $1600, dont $500 seulement comptant; la balance à termes étendus. S'adresser à Noël Bernier, avocat, 401 Somerset block, Winnipeg.

Notice of Dissolution of Partnership

Notice is hereby given that the partnership heretofore subsisting between us, the undersigned, as "Grocers and Butchers" in the City of St. Boniface, Province of Manitoba under the firm name of "Lamontagne Maher & Co." has this day been dissolved by mutual consent.

All debts owing to the said partnership are to be paid to Gustave Aimé Maher at 25 Provencher Avenue, in the City of St. Boniface, Manitoba, and all claims against the said partnership are to be presented to the said Gustave Aimé Maher, by whom the same will be settled.

Dated at St. Boniface, Manitoba, this first day of February A. D. 1916.

Witness: Mélina Lamontagne
J. A. Marion G. A. Maher.
17-19

PETITES ANNONCES

Perdue.—Une chienne, blanche et noire (pointer) à Saint-Boniface; récompense payée à qui la retrouvera. S'adresser à l'Hôtel Norwood. 20

Maison moderne à louer—Trois grandes chambres en bas, six chambres au deuxième plancher, une chambre au troisième plancher. S'adresser à: 15 rue Desautels Saint-Boniface, Man. 20

A louer—Une maison semi-moderne sur la rue Victoria. S'adresser aux bureaux du *Manitoba*.

A vendre.—160 acres tout clôturés, 8 milles de la gare de Ste-Anne; 80 acres en culture; 2 maisons tout meublées, une grainerie; une grande étable neuve qui contient 40 têtes d'animaux; un bon puits; aussi un assortiment d'instruments aratoires, voitures, et attelages; 5 vaches à lait de première classe, fraîches vêlées; aussi 50 poules; le tout à vendre à très bon marché et avec de bonnes conditions. S'adresser à J. B. Lauzon, 339 avenue William, Winnipeg, Man. 19-22

Grand assortiment de tabac canadien (en feuilles) tel que: Quesnel, Parfum d'Italie, Petit Rouge, Connecticut, Havana et Havana Fermenté, au Magasin Collin, Bloc Provencher, (en face de l'Hôtel-de-Ville). 19

A vendre—Un beau et bon petit cheval brun, pesant 850 livres environ, âgé de 11 à 12 ans et en parfaite condition. Prix modéré. S'adresser à M. J. L. Tellier, marchand général, à St. Norbert, Man. Phone: Fort Rouge 1202, Ring 6. 17-20

A louer—Suite de 3 chambres, chambre de bain privée, dans le Bloc *Manitoba*. Possession immédiate. S'adresser au *Manitoba*, 42 Ave. Provencher.

COLLIN C. O. D. STORE

98 AVE. PROVENCHER
(En face de l'Hôtel-de-Ville)

Verres de gelée, fraise, framboise, etc.	10c
Verres de poudre à pâte, 3 pour	25c
Lait condensé, marques "Reindeer" ou "Gold Seal", 3 pour	40c
Gélatine Knox, 2 pour	25c
Gélatine préparée, assortiment complet, 3 paquets pour	25c
Gell-O préparée, assortiment complet, 3 paquets pour	25c
Sucre en morceau, (Redpath Cubes), 2 lbs. pour	25c
Tomates, la boite	10c
Blé d'Inde, pois, fèves, 3 boites pour	25c
Choux, la livre	2½c
Navets, carottes, la livre......	2c
Oignons, la livre	4c
Patates, le minot (60 lbs.)....	$1.25
Oeufs, strictement frais, (New laid), la douzaine	40c
Oeufs frais, la douzaine	30c

TABAC

Assortiment des plus complet. Satisfaction garantie.

BOIS ET CHARBON

Les commandes reçues par la poste sont exécutées promptement. Cotes fournies par correspondance. Marchandises de première qualité. Satisfaction garantie. Livraison faite promptement. *Téléphone Main* 6368.

Cité de St. Boniface

AVIS

Avis est par les présentes donné que le Conseil de la Cité de Saint-Boniface a l'intention de faire et construire, et fera et construira les travaux ci-dessous énumérés comme améliorations locales payables par taxes spéciales (à moins qu'il n'en soit empêché dans chaque cas respectif, par une pétition telle que ci-après mentionnée.)

Dans les cas respectifs où telles améliorations locales seront faites, la Cité émettra des débentures spéciales et cotisera et prélèvera annuellement une taxe uniforme de frontage le côté de la rue où partie de rue où (sur les propriétés faisant front sur l'ouvrage sera fait) suffisante pour payer l'intérêt et créer un fonds d'amortissement pour éteindre la dette dans l'espace de sept ans; l'intérêt étant calculé sur la dette à un taux n'excédant pas six pour cent (6%) par année, et à un pour (1%) cent par année de moins que ce taux sur le placement du fonds d'amortissement, mais ce dernier ne devant pas excéder quatre et demi (4½%) pour cent par année.

Et à moins que dans un mois de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée représentant au moins les 3-5 en valeur de la dite propriété ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la Cité de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter ceux des dits travaux contre lesquels aucune pétition, telle que ci-dessus mentionnée n'aura été présentée, et à prélever les taxes spéciales de frontage.

Les travaux projetés et les rues ou parties de rues sur lesquelles les dits travaux seront faits sont comme suit:

Un trottoir en madriers de 5 pieds et 4 pouces de largeur sur le côté ouest de la rue Youville, de la rue Marion à la rue Horace. Coût approximatif—$320.00.

Un trottoir en madriers de 5 pieds et 4 pouces de largeur sur le côté ouest de la rue Youville, de la rue LaRivière à la rue Carrière. Coût approximatif—$1078.70.

Par ordre,
J. B. COTE,
Greffier.

Saint-Boniface, Man.,
le 8 mars 1916.